

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers |
|---------------------|------------------|---|
| 19/09/2025 | 29/09/2025 | En exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19 |

L'an deux mil dix vingt cinq

Le 24 Septembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURAND Marie-Claude, DURET François, BERTAUX Delphine,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés Rémy GORON, JOUAUX Laëtitia,

ABSENTS : Néant

POUVOIR : Rémy GORON, à LANDAIS Fabienne, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à SAINT MLEUX Xavier

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°02-09-2025 – Admission en non-valeur de titres de recettes

Monsieur le Maire expose, que sur proposition du Service de Gestion Comptable de Fougères, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes non encaissés pour un montant total de 894,45 € répartis ainsi qu'il suit :

- 288.00€ sur le budget Espace Tuffin en raison de 3 loyers non perçus d'un ancien locataire, et dus depuis 2021
- 606.45€ sur le budget principal en raison d'impayé de cantine entre 2017 et 2024 pour 5 familles pour des montants compris entre 5,60€ et 507.00€ par famille.

Ces admissions en non-valeur sont demandées en raison de l'infructuosité des poursuites réalisées ainsi que pour une des situations en raison d'un montant dû inférieur au seuil de poursuite.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valider l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés, pour un montant de

- 288.00€ sur le budget espace Tuffin
- 606.45€ sur le budget principal

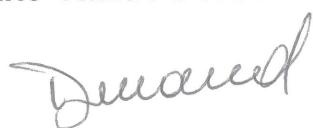
Précise que les crédits seront inscrits en dépense au budget Espace Tuffin de l'exercice en cours de la commune

Précise que les crédits sont inscrits en dépense au budget principal de l'exercice en cours de la commune

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance

Marie-Claude DURAND



Le Maire

Pascal HERVÉ

